

Halte aux dégâts causés par le sanglier

Ces dernières années les dégâts causés par le sanglier aux cultures et aux pâturages ont pris des proportions alarmantes. Ce phénomène est dû en particulier à l'effectif de sangliers trop important dans le canton.

Les cultures de céréales et de maïs sont un véritable garde-manger et favorisent l'augmentation du cheptel. Le sanglier n'a pas de prédateur naturel. Glouton, il remue quotidiennement 120 m² du printemps à l'automne.

La cohabitation devient difficile avec l'agriculture qui s'accommode mal de voir des cultures complètement anéanties.

Les dommages ont fortement augmenté ces 3 dernières années, pour atteindre l'an dernier un montant de 270'000 francs. Cependant les indemnités ne couvrent de loin pas le remplacement des fourrages manquants, surtout dans les années où ceux-ci sont peu abondants comme c'était le cas en 2010. A titre d'exemple, un hectare de maïs est indemnisé à 2'500 francs (Arrêté du DEE 17.05.2010) et en coûte près de 3'000 lors du rachat sans compter le transport de la marchandise depuis des lieux parfois plus éloignés. L'indemnité pour perte de culture ne comprend pas non plus le temps de travail supplémentaire qu'occasionne par exemple le ramassage des restes de cultures saccagées et qui doivent être enlevés si on veut éviter une suite des dégâts dans les nouvelles cultures.

On peut aussi regretter que le canton ait recours aux gardes-faunes pour exécuter les expertises. Ces derniers se retrouvent avec un mandat de juge et partie. Le Canton serait bien avisé de revoir cette pratique et d'avoir recours à des experts plus neutres, comme le fait par exemple le canton de Genève qui mandate des experts de l'assurance grêle pour évaluer le montant des dégâts.

Certains cantons autorisent les tirs de nuit avec des fusils à visée nocturne, dans le Jura cette méthode est réservée aux gardes-faunes, ne faudrait-il pas l'étendre aux chasseurs à des conditions qui restent à définir ?

Pour remédier à ces problèmes, nous demandons au Gouvernement :

- **De nouvelles mesures concrètes et efficaces pour que l'effectif de sangliers dans le canton soit réduit et n'occasionne plus de dégâts aux cultures et prairies, ou pour le moins dans une proportion beaucoup plus faible qu'actuellement**
- **Nous souhaitons que le système de gestion et de prélèvement de sangliers soit revu pour qu'il autorise le prélèvement de grands sangliers, même lorsqu'ils sont peu nombreux.**

Develier, le 23 février 2011

Groupe UDC
Jean-Pierre Mischler

